

Organisme de formation

Ufcv

27 Avenue du 6 Juin 14000 Caen

Tél. 02 31 86 66 08

Contact : Mme Marylène LECAPLAIN

Formationpro-nmd@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00655

Lieu de la formation

Espace d'activités de l'Amont Quentin

Rue de Strasbourg 50100 Cherbourg en Cotentin

Tél : 02 31 86 66 08

formationpro-nmd@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 241669

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 27 février 2023

Date de fin : 15 décembre 2023

► Enseignement théorique : 623 heures soit 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 791 heures soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 1444 heures sur 42 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : **nous consulter**

Engagement qualité des formations

► **Label qualité OPQF** Certificat n°05 17 AP 004174

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité

- Posséder une expérience d'au moins 200h sur 3 mois en animation auprès de publics

Ou Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)

- Satisfaire aux épreuves de sélection

- Posséder un tuteur ayant une expérience significative dans le domaine de l'animation dans la structure d'alternance.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès
Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPjeps animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

Test et entretien de sélection :

► **Dates** : mardi 15 novembre, mardi 29 novembre et jeudi 22 décembre 2022 (prévoir la journée)

Réunions d'information : vendredi 21 octobre, mardi 22 novembre, vendredi 9 décembre à 10 h

► **Lieu** : au centre de formation

Coûts : 7 407 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Financement :

La Région Normandie et le **FSE** financent 10 places pour **les demandeurs d'emploi** sortis de formation initiale depuis au moins 9 mois.

La formation est **ouverte à l'apprentissage** pour les personnes **âgées de 18 à 29 ans** ou sans condition d'âge pour les personnes ayant **une reconnaissance RQTH**.

Plus d'information sur www.cfa-sat.fr

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social

► Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir de juin 2022

► **Clôture des inscriptions** : 9 décembre 2022

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

FEVRIER 2023		MARS 2023		AVRIL 2023		MAI 2023		JUN 2023		JUILLET 2023		AOUT 2023		SEPTEMBRE 2023		OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023	
me	1	me	1 MPRO	sa	1	lu	1	je	1 MPRO	sa	1	ma	1 MPRO	ve	1 OF	di	1	me	1	ve	1 MPRO
je	2	je	2 MPRO	di	2	ma	2 OF	ve	2 MPRO	di	2	me	2 MPRO	sa	2	lu	2 OF	je	2 MPRO	sa	2
ve	3	ve	3 MPRO	lu	3 OF	me	3 OF	sa	3	lu	3 OF	je	3 MPRO	di	3	ma	3 OF	ve	3 MPRO	di	3
sa	4	sa	4	ma	4 OF	je	4 OF	di	4	ma	4 OF	ve	4 MPRO	lu	4 OF	me	4 OF	sa	4	lu	4 OF
di	5	di	5	me	5 OF	ve	5 OF	lu	5 OF	me	5 OF	sa	5	ma	5 OF	je	5 OF	di	5	ma	5 OF
lu	6	lu	6 OF	je	6 OF	sa	6	ma	6 OF	je	6 OF	di	6	me	6 OF	ve	6 OF	lu	6 OF	me	6 OF
ma	7	ma	7 OF	ve	7 OF	di	7	me	7 OF	ve	7 OF	lu	7 MPRO	je	7 OF	sa	7	ma	7 OF	je	7 OF
me	8	me	8 OF	sa	8	lu	8	je	8 OF	sa	8	ma	8 MPRO	ve	8 OF	di	8	me	8 OF	ve	8 OF
je	9	je	9 OF	di	9	ma	9 OF	ve	9 OF	di	9	me	9 MPRO	sa	9	lu	9 MPRO	je	9 OF	sa	9
ve	10	ve	10 OF	lu	10	me	10 OF	sa	10	lu	10 MPRO	je	10 MPRO	di	10	ma	10 MPRO	ve	10 OF	di	10
sa	11	sa	11	ma	11 OF	je	11 OF	di	11	ma	11 MPRO	ve	11 MPRO	lu	11 MPRO	me	11 MPRO	sa	11	lu	11 OF
di	12	di	12	me	12 OF	ve	12 OF	lu	12 OF	me	12 MPRO	sa	12	ma	12 MPRO	je	12 MPRO	di	12	ma	12 OF
lu	13	lu	13 OF	je	13 OF	sa	13	ma	13 OF	je	13 MPRO	di	13	me	13 MPRO	ve	13 MPRO	lu	13 OF	me	13 OF
ma	14	ma	14 OF	ve	14 OF	di	14	me	14 OF	ve	14	lu	14 MPRO	je	14 MPRO	sa	14	ma	14 OF	je	14 OF
me	15	me	15 OF	sa	15	lu	15 MPRO	je	15 OF	sa	15	ma	15	ve	15 MPRO	di	15	me	15 OF	ve	15 OF
je	16	je	16 OF	di	16	ma	16 MPRO	ve	16 OF	di	16	me	16 MPRO	sa	16	lu	16 MPRO	je	16 OF	sa	16
ve	17	ve	17 OF	lu	17 MPRO	me	17 MPRO	sa	17	lu	17 MPRO	je	17 MPRO	di	17	ma	17 MPRO	ve	17 OF	di	17
sa	18	sa	18	ma	18 MPRO	je	18	di	18	ma	18 MPRO	ve	18 MPRO	lu	18 MPRO	me	18 MPRO	sa	18	lu	18
di	19	di	19	me	19 MPRO	ve	19 MPRO	lu	19 MPRO	me	19 MPRO	sa	19	ma	19 MPRO	je	19 MPRO	di	19	ma	19
lu	20	lu	20 MPRO	je	20 MPRO	sa	20	ma	20 MPRO	je	20 MPRO	di	20	me	20 MPRO	ve	20 MPRO	lu	20 MPRO	me	20
ma	21	ma	21 MPRO	ve	21 MPRO	di	21	me	21 MPRO	ve	21 MPRO	lu	21 MPRO	je	21 MPRO	sa	21	ma	21 MPRO	je	21
me	22	me	22 MPRO	sa	22	lu	22 MPRO	je	22 MPRO	sa	22	ma	22 MPRO	ve	22 MPRO	di	22	me	22 MPRO	ve	22
je	23	je	23 MPRO	di	23	ma	23 MPRO	ve	23 MPRO	di	23	me	23 MPRO	sa	23	lu	23 MPRO	je	23 MPRO	sa	23
ve	24	ve	24 MPRO	lu	24 MPRO	me	24 MPRO	sa	24	lu	24 MPRO	je	24 MPRO	di	24	ma	24 MPRO	ve	24 MPRO	di	24
sa	25	sa	25	ma	25 MPRO	je	25 MPRO	di	25	ma	25 MPRO	ve	25 MPRO	lu	25 OF	me	25 MPRO	sa	25	lu	25
di	26	di	26	me	26 MPRO	ve	26 MPRO	lu	26 OF	me	26 MPRO	sa	26	ma	26 OF	je	26 MPRO	di	26	ma	26
lu	27 OF	lu	27 MPRO	je	27 MPRO	sa	27	ma	27 OF	je	27 MPRO	di	27	me	27 OF	ve	27 MPRO	lu	27 MPRO	me	27
ma	28 OF	ma	28 MPRO	ve	28 MPRO	di	28	me	28 OF	ve	28 MPRO	lu	28 OF	je	28 OF	sa	28	ma	28 MPRO	je	28
		me	29 MPRO	sa	29	lu	29	je	29 OF	sa	29	ma	29 OF	ve	29 OF	di	29	me	29 MPRO	ve	29
		je	30 MPRO	di	30	ma	30 MPRO	ve	30 OF	di	30	me	30 OF	sa	30	lu	30 MPRO	je	30 MPRO	sa	30
		ve	31 MPRO			me	31 MPRO			lu	31 MPRO	je	31 OF			ma	31 MPRO			di	31

Volume horaire en Milieu PROfessionnel 791 h
 Temps Organisme Formation : 623 h

congs scolaires (zone B) week-end jour férié Congés stagiaire Région